



IMPAYE ARBITRE Saison 2023-2024

Nom Prénom :	Numéro de Licence :
Fonction Arbitre : <input type="checkbox"/> CENTRAL	<input type="checkbox"/> ASSISTANT
Date de la rencontre :	Heure du coup d'envoi :
Catégorie :	Numéro de match :
Club Recevant :	Club Visiteur :
Club Fautif :	Motif de l'Impayé :
La rencontre a-t'elle eut lieu ? <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> * NON

Paiement des Frais

		Arbitre Central	Arbitre Assistant	Délégué
Indemnité kilométrique		0,446 € / km (au-delà de 80 kilomètres)		
INDEMNITE DE MATCH				
SENIORS				
Distance sur convocation (Internet) Base Foot2000 (aller/retour) : <input style="width: 80px;" type="text"/> km	Seul (toutes catégories Seniors Masculines confondues)	81 €	-	36 €
	Départemental 1	79 €	70 €	
	Départemental 2	77 €	69 €	
	Départemental 3	76 €	68 €	
	Coupe de Provence	79 €	70 €	
	Vétérans	76 €	68 €	
	Foot Loisirs	76 €	68 €	
JEUNES				
Montant frais de déplacement au-delà de 80 kilomètres : <input style="width: 80px;" type="text"/> €	U19 et Coupe	73 €	61 €	36 €
	U18 et Coupe	70 €	59 €	
	U17 et Coupe	67 €	57 €	
	U16 et Coupe	64 €	55 €	
	U15 et Coupe	61 €	53 €	
	U14 et Coupe	59 €	51 €	
	U12/U13 Challenges Crouzet et Oliver	51 €	49 €	
	U10/U11 Challenges Garau et Laggiard	45 €	43 €	
	FEMININES			36 €
	Seniors Fém. à 11	77 €	68 €	
	Seniors Fém. à 8	63 €	60 €	
	U18 Fém. à 8 et Coupe Quilichini	56 €	53 €	
	U18 Fém. à 8 et Coupe Gombert	54 €	53 €	
	FUTSAL			
	Départementale 1 (Coupe et championnat)	1 match : 65 € 2 matchs : 90 €	-	
	Départementale 2 (Coupe et championnat)	1 match : 65 € 2 matchs : 90 €	-	

TOTAL PERCU PAR L'OFFICIEL : €

* EN CAS DE MATCH NON JOUE,
L'officiel est remboursé de ses frais kilométriques (au-delà de 80 kilomètres) + indemnité minimum de 36 € :

Km (Aller/ Retour) x 0.446 + 36 =

arbitres@provence.fff.fr